

ASSERAC

PAYS DE TOUTES LES CULTURES

MAGAZINE MUNICIPAL - JANVIER 2019

N°23





Chères Asséracaises, chers Asséracais,

Au moment où vous lirez cet édito, j'espère que la crise dite «des gilets jaunes» se sera terminée sans trop de heurts et que le gouvernement aura trouvé le moyen d'apaiser la colère des français qui souffrent de la baisse de leur pouvoir d'achat tout en maintenant l'objectif de réduction de nos gaz à effets de serre visé par les augmentations du prix du diesel.

Il est souvent difficile de conjuguer ses intérêts personnels, sa liberté, avec les intérêts collectifs et de protection de notre planète. Il est pourtant évident aujourd'hui, lorsque l'on observe les catastrophes climatiques à travers le monde, que l'ère de la surconsommation doit prendre fin et laisser place à plus de modération si l'on veut continuer à prospérer sur notre belle planète.

En urbanisme, puisque c'est le domaine qui me concerne dans notre commune, cela se traduit par un objectif de constructions plus recentrées dans le bourg, afin d'éviter les déplacements, de conserver des terres agricoles, et de permettre le maintien d'un commerce de proximité.

Le lotissement des Prés Saint-Josset, dont la première tranche est bientôt terminée, en est un exemple. La rénovation urbaine, plus difficile à mettre en œuvre, notamment dans les petites bourgades, est un deuxième objectif à atteindre. La municipalité va montrer l'exemple : l'ancien logement du directeur de l'école Jacques Raux va ainsi être transformé en salle de classe afin de libérer les modulaires situés sur l'arrière qui seront agrandis et accueilleront un nouvel accueil de loisirs, plus proche du centre et des écoles.

La bataille contre le réchauffement climatique n'est donc pas perdue mais il faut que chacun retrousse ses manches ! Ce sera j'espère notre objectif à tous pour cette année 2019, que je vous souhaite pleine de joie et de petits plaisirs simples.

Tous mes vœux de bonheur,

Florence Pizel

1er Adjointe au Maire déléguée à la vie économique, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

SOMMAIRE

ACTUALITES / P. 3

ENVIRONNEMENT / P. 7

URBANISME / P. 8

COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE/ P. 10

TRAVAUX - VOIRIES - ESPACES VERTS / P. 12

ENFANCE - JEUNESSE / P. 14

SOCIAL / P. 18

VIE ASSOCIATIVE / P. 20

INFOS PRATIQUES / P. 25

AGENDA / P. 28

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Cette commémoration a marqué la fin de la célébration du Centenaire du 1er conflit mondial 1914-1918.

De ce fait, suite aux répétitions dans les classes avec leurs professeurs, les enfants de l'école Jacques Raux ont chanté la Marseillaise devant le Monument aux Morts **dimanche 11 novembre**. Quant aux élèves de l'école Saint-Anne, ils ont travaillé sur cette date clé au sein de leur école.

A la suite du dépôt de gerbe, un verre de l'amitié a eu lieu à la Mairie. **Ce fut un moment convivial et d'échange qui mélangeait plusieurs générations.**



CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE A LA POPULATION

Tous les Asséracais et Asséracaises sont cordialement invités à la soirée des vœux de la municipalité **vendredi 18 janvier 2019 dès 19h00 à la Salle de la Fontaine.**

Lors de cette soirée, Monsieur le Maire, Guy LE GAL et l'ensemble des élus présenteront leurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

A l'issue de la cérémonie officielle, un vin d'honneur sera servi permettant de prolonger cette rencontre de façon conviviale.

MAISON DES ARTS : RETOUR SUR L'OUVERTURE OFFICIELLE

La Maison des Arts a ouvert ses portes le 23 juillet 2018 en accueillant **les artistes de l'Atelier de Fran et François Pierre.**

Afin de pérenniser cette rencontre, l'Atelier a réalisé une œuvre représentant ce bâtiment et mixant les techniques d'aquarelle et d'encre de Chine. Vous retrouverez cette esquisse sur notre première de couverture.



Les artistes de l'Atelier de Fran et François Pierre, Mme Sylvie Pibre, adjointe à la culture et M. Guy LE GAL, Maire de la commune d'Assérac

LA MAISON DES ARTS VOUS ACCUEILLE

Si vous souhaitez exposer et/ou vendre à la Maison des Arts, seul ou à plusieurs et que vous êtes un artiste, artisan, producteur, commerçant, créateur, auto-entrepreneur...

N'hésitez pas à contacter la Mairie.

Tarifs :

8€ par jour en juillet et en août

5€ par jour le reste de l'année.

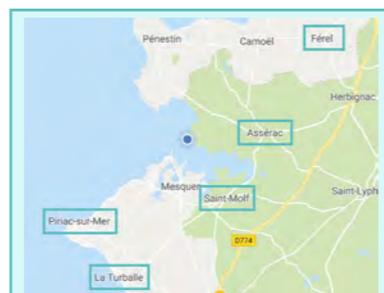
DOSSIER SPECIAL SUR LA POLICE PLURI COMMUNALE

PRÉSENTATION DE LA POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE SUR ASSÉRAC

Depuis le **2 avril 2018**, les habitants d'Assérac ont pu constater la présence de policiers municipaux sur la commune. Le service qui compte **9 agents** sous la direction d'Emmanuel LOUIS, monte en puissance de jour en jour et une organisation efficiente est mise en place afin d'assurer aux habitants le meilleur service possible en terme de respect du bon ordre, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques.

Ce nouveau service est une première en Loire-Atlantique et en Morbihan et a pour but de mettre en commun les forces de police municipale des communes d'Assérac, Férel, La Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf et cela dans un esprit d'efficacité et de rationalisation des coûts.

Pour plus d'efficacité, et avec l'accord des élus, la direction de la police pluri communale basée à La Turballe, a décidé de partager le territoire en deux secteurs. Assérac fait ainsi partie du secteur nord avec Saint-Molf et Férel, territoire sur lequel il a été accueilli au mois de juillet deux policiers municipaux principalement affectés à ces communes.



Cet ensemble de communes forme un territoire de 115 Km² avec une population de 14 200 habitants (basse saison et 50 000 l'été).



Il s'agit de Yann SURZUR, brigadier-chef principal qui nous arrive de la Police Municipal de NANTES et domicilié à PONTCHATEAU. Fort d'une expérience de plus de 20 dans la sécurité dont 15 dans la police municipale, il a participé à la création d'une brigade intercommunale dans le Loiret, tout près d'Orléans. Il a également servi à Sautron juste avant de rejoindre Nantes. De par son expérience, il lui a été proposé de prendre la responsabilité du secteur d'Assérac, Férel et Saint-Molf.



Il est accompagné dans le service de Morgane FUNELEAU, gardien brigadier qui arrive de Vélizy-Villacoublay dans les Yvelines. Morgane a suivi une formation de Garde à Cheval à Soisson, a fait une saison comme agent de surveillance de la voie publique à La Turballe en 2011 avant de rejoindre la police nationale puis de revenir en police municipale.

Ces deux agents, principalement affectés aux 3 communes du secteur nord, renforceront de temps en temps les polices municipales de La Turballe et Piriac-sur-Mer dont les agents, à leur tour viendront travailler sur le secteur d'Assérac. Il s'agit de Viviane TREHUDIC Brigadier-Chef principal, adjointe d'Emmanuel LOUIS à La Turballe, de Laurent OLIVAUX du même grade affecté également à La Turballe, de Daniel MINAUD Brigadier-Chef Principal, responsable du poste de Piriac-sur-mer et à ses côtés Vincent CORNET, gardien brigadier de Piriac-sur-Mer. Ludovic NOISETTE, Brigadier-Chef Principal basé à La Turballe complète les effectifs. Il est le responsable de la brigade Environnement.

Le rôle de la police municipale pluri communale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitantes

et présentes sur le territoire de la commune en travaillant en lien avec les administrés pour **faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité.** Ils participent à la **lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance.**

Les missions essentielles des agents sont des missions de police de proximité. **La surveillance générale, la surveillance des manifestations, la police de la route (surveillance stationnement, contrôle de vitesse), la prévention routière auprès des plus jeunes mais également des séniors, la gestion des objets trouvés, le respect de la réglementation en matière d'urbanisme, les opérations tranquillité vacances, la capture des animaux errants, etc...**

Pour ce faire le service est doté de 5 véhicules d'intervention, d'un quad, de plusieurs VTT dont des électriques, d'un radar de dernière génération, d'un bateau semi rigide et de tous les matériels et logiciels informatiques destinés à la bonne marche du service.

Depuis le 2 avril de nombreuses missions ont été effectuées sur la commune d'Assérac, principalement des patrouilles de surveillance afin de prévenir des actes de délinquance. Les agents ont également traité des différends entre voisins, des problèmes de stationnements abusifs, et ils ont fait respecter plusieurs arrêtés de Monsieur le Maire.

Source : Emmanuel Louis, Chef de la Police Pluri communale



Emmanuel LOUIS, Daniel MINAUD, Ludovic NOISETTE, Vincent CORNET, Viviane TREHUDIC, Laurent OLIVAUX, Morgane FUNELEAU, Yann SURZUR

La police municipale pluri communale est joignable par téléphone sur un numéro de téléphone unique pour les trois communes : **02.40.01.78.54** aux heures ouvrables :
- 8h30 à 17h00 en basse saison,
- 8h00 à 19h00 les deux mois d'été.

Une permanence en mairie d'Assérac a lieu tous les mardis matins de 9h00 à 10h15.
Le bureau administratif du secteur nord (Assérac, Férel, Saint-Molf) de la Police Pluri Communale est situé à Assérac. Les agents y rédigent les écrits administratifs, accueillent le public et prennent leur service au quotidien.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

STATIONNEMENT GENANTS DE VEHICULE

Le stationnement irrégulier et anarchique sur les accotements, trottoirs, passages piétons, pistes cyclables ou les emplacements réservés aux personnes handicapées est strictement interdit par la loi et est puni d'une amende de **135 €**.

Sur la commune d'Assérac, la verbalisation se fait électroniquement. Un papier peut-être déposé sur le pare-brise. Cependant, celui-ci n'est pas obligatoire par les forces de l'ordre.

DEJECTIONS CANINES OU EQUINES

Les déjections canines ou équinées doivent être ramassées sur la chaussée et sur la plage. Tout manquement à cette obligation sera verbalisé par la Police Pluri Communale.

DEPASSEMENT DES VEGETAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les branches et racines d'arbres ou arbustes qui avancent sur l'emprise privée ou publique doivent être coupées et/ou entretenus. En cas de négligence ou de non-conformité à ces prescriptions, et après mise en demeure restée sans résultat, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par une entreprise désignée par la commune et facturés aux particuliers.

DIVAGATION D'UN ANIMAL

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les espaces publics.

Le Maire peut procéder à la saisie des chiens et chats en divagation et les conduire à la fourrière sans délai (Les animaux ne peuvent pas être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière).



QUELQUES ACTIONS DE NOS POLICIERS PLURI COMMUNAUX

- Des contrôles de vitesse aléatoires sont effectués sur différents secteurs du territoire communal
- Respect du code de la route et du stationnement
- Assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique
- **Au sein des écoles :**
Sécurisations aux entrées et sorties d'écoles, préventions routières, exercice attentat, Anti-intrusion, permis vélo aux élèves des écoles sur la piste cyclables de la Turballe
- Assurer la protection des personnes et des biens
- Lutte contre la petite et la moyenne délinquance

QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE ?

Prévenez immédiatement la police pluri communale au 02.40.01.78.54 ou la gendarmerie d'Herbignac 02.40.88.90.17.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...)

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATIONS FAITES

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...)

Déposez plainte auprès de la Police pluri communale ou auprès de la gendarmerie d'Herbignac, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés et une éventuelle estimation.

POURQUOI DÉPOSER PLAINTE ?

Les spécialistes relèvent des traces et empreintes afin d'identifier les auteurs des cambriolages.



LES BONS RÉFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Protéger les accès, en étant prévoyant, photographier les objets de valeur. En cas de vol, les clichés faciliteront les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite auprès des assureurs.

Afin d'être vigilant, remplacer les serrures en cas de perte de clés et ne pas laisser une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Vérifier son contrat d'assurance habitation qui mentionne les événements pour lesquels les assurés sont couverts et les mesures de protection à respecter.

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Il s'agit d'un service gratuit de sécurisation effectuée par la Police Pluri Communale au bénéfice des administrés qui s'absentent pour une certaine durée dans le cadre de leurs vacances.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance gratuite de leur domicile, à travers des patrouilles de la Police Pluri Communale.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages.

Informés, les victimes à travers les proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contact avec la société d'assurance, ...

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande auprès de la Police Pluri Communale au minimum 2 jours avant la période d'absence.

Le formulaire est disponible lors des permanences de la Police Pluri Communale les mardis de 9h00 à 10h15, à l'accueil de la Mairie d'Assérac, sur demande par e-mail à info@asserac.fr ou en ligne sur le site de la Mairie www.asserac.fr.

DEPOT SAUVAGE : LE TRI, CE N'EST PAS LA METHODE SAUVAGE !

LE SAVIEZ-VOUS ?

154 tonnes de dépôts sauvages collectées en 2017 sur le territoire = 150 000 € de ramassage et de frais de traitement en moyenne !

Les dépôts sauvages sont interdits, y compris au pied des conteneurs, des bacs individuels, devant les déchetteries ou alentours, et pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

Ils peuvent générer en particulier des problèmes sanitaires, de sécurité pour les usagers et pour les agents de veille propreté et aussi nuire à l'image du Territoire.

En générant des dépôts sauvages, vous risquez jusqu'à 1 500 € d'amende !

Le territoire de Cap Atlantique est précieux, aidez-nous à le préserver !



UN ARBRE, UNE VIE

Dans le cadre de l'opération « Un arbre, une vie », le Parc naturel régional de Brière offre un arbre (Sorbier des oiseaux), ou trois arbustes (Bourdaine, Cornouiller sanguin et Noisetier) aux familles qui viennent d'accueillir un enfant, né entre le 1er octobre 2017 et le 30 septembre 2018.



Les Essences proposées ont été cultivées par les Pépinières Gicquiaud sur la commune de Saint-Lyphard.

Cette année, la remise des arbres et arbustes s'est déroulée à Saint-Joachim le samedi 24 novembre. Les familles Asséracaises se sont vues remettre leurs lots.

Cette manifestation est organisée dans le but de préserver notre cadre de vie et de conserver l'identité rurale de notre territoire.

MAISONS FLEURIES

Samedi 13 octobre, la municipalité a remis les trophées aux Asséracais qui ont participé au concours des Maisons Fleuries.

Après inscription des candidats, le jury a sillonné la commune afin de noter les espaces fleuris visibles de l'extérieur.

Christian TUAL, conseiller municipal et délégué aux Maisons Fleuries, René PERRAIS et Joseph DAVID ont reçu les participants qui ont concouru dans 3 différentes catégories : Maison avec jardin, maison sans jardin (fenêtre, balcon, terrasse) et maison avec jardin potager et/ou aménagement de jardin.

Les participants se sont vu offrir des plantes et des bons d'achats à valoir chez la Pépinière GICQUIAUD.



STOP AUX MEGOTS !

Les enfants d'Assérac ont pu malheureusement constater lors d'un nettoyage citoyen que de nombreux fumeurs faisaient preuve d'incivilité en jetant leurs mégots par terre.



Alors, lançons tous ensemble l'opération Zéro mégot sur notre commune en 2019 !

NETTOYAGE DES PLAGES

Comme chaque année, la mairie organise un nettoyage des Plages. Le rendez-vous se fera à l'entrée principale de la Plage de Pont-Mahé samedi 18 mai 2019 à 9h00.



Nous vous attendons nombreux !



LES NUMÉROS UTILES : COMPOSEZ LE 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
Téléphones portables volés :
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

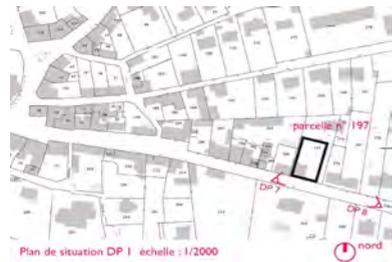
DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR UN Aбри DE JARDIN

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m² : pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU, carte communale).
 Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² : Déclaration préalable / Cerfa n° 13404.

DP1 / PLAN DE SITUATION

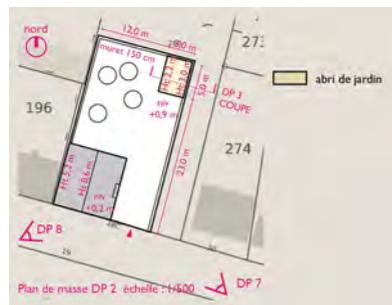
Localisation précise du terrain dans la commune.

- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.
- Cadastre téléchargeable sur cadastre.gouv.fr



DP2 / PLAN DE MASSE DU PROJET

- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des bâtiments existants sur le terrain et de l'abri de jardin à construire.
- Représenter les aménagements extérieurs : talus, mur de soutènement, clôture, végétation (existante et créée), les accès et le stationnement.

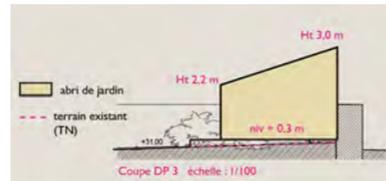


L'abri de jardin, même de petite dimension, a un rôle structurant sur la parcelle, il participe à la qualité paysagère des intérieurs d'îlot. Son implantation, si possible en mitoyenneté, ne doit pas bouleverser la hiérarchie entre le « construit » et les espaces libres du jardin.

La forme et la volumétrie de l'abri doivent être pensées par rapport au contexte : toit monopente ou à deux pentes, volume simple souvent rectangulaire.

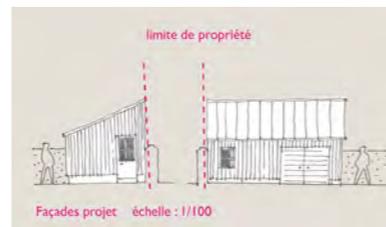
DP3 / PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Le plan en coupe n'est à fournir que si le profil du terrain est modifié par les travaux projetés (remblai ou déblai pour installer l'abri de jardin).



DP4 / PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Les plans de façades et toitures doivent faire apparaître : la composition d'ensemble, les matériaux, les portes, les fenêtres, volets, soubassement, couverture, gouttière et faitage etc.



DP5 / REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, en complément des façades (DP 4).

L'abri de jardin est une « petite architecture » qui nécessite autant d'attention que le bâtiment principal : choix des matériaux (simple et en rapport avec le contexte urbain ou rural), la composition générale des façades (harmonieuse), les détails soignés (menuiseries, gouttières, rives). La recherche de discrétion et de qualité est

liée à la fonction « utilitaire » de l'abri de jardin et à sa présence qui peut paraître incongrue dans un environnement très végétal et organique.



DP6 / DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages. Plusieurs modes de représentation sont possibles :

- un photomontage avec le croquis ou une vue 3D du projet intégrée sur une photo prise depuis l'espace public,
- une perspective ou axonométrie.



DP7,8 / DEUX PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE (DP 7) ET LOINTAIN (DP 8)

La photographie n°7, rapprochée, montre le terrain d'implantation du projet et les terrains qui le jouxtent immédiatement. La photographie n°8 offre un plan large et montre le terrain d'implantation du projet et les terrains avoisinants.



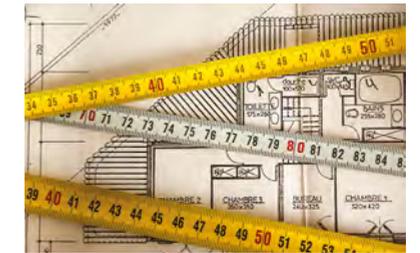
Source CAUE du Morbihan

PERMANENCE DU SERVICES DE L'URBANISME EN MAIRIE

Le service de l'urbanisme vous accueille aux horaires de permanences suivantes :

- Le lundi après-midi uniquement sur rendez-vous,
- Le mardi de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous,
- Le jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous,
- Le vendredi uniquement sur rendez-vous.

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, merci de bien vouloir téléphoner à l'accueil de la mairie au 02.40.01.70.00 ou d'envoyer un e-mail à urbanisme@asserac.fr.



RAPPEL DES REGLES DE L'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.



TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- Les petites éoliennes,
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

- Les aménagements intérieurs Création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- Ravalement,
- Modification de façade,
- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- Changement de destination de locaux existants,
- Construction ou modification de clôture,
- Les adjonctions de parements,
- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Source www.service-public.fr



LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME (GPU)

géoportail DE L'URBANISME

Le GPU est un accès centralité, permanent et immédiat, depuis 2016. Il est destiné aux citoyens, aux autorités compétentes en matière de documents d'urbanisme et aux professionnels. Si vous ne possédez pas d'ordinateur, le GPU est consultable en mairie sur l'ordinateur mis à disposition à l'accueil.

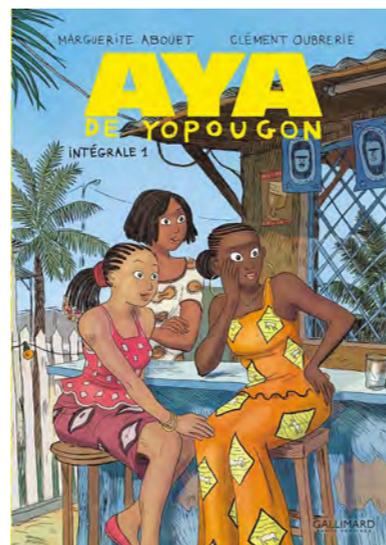
LES COUPS DE COEUR DE NOTRE BIBLIOTHECAIRE

UNE LONGUE IMPATIENCE
Gaëlle Josse
Éditions Noir sur Blanc – 2018



Magnifique portrait d'une mère déchirée qui attend Louis, son fils parti sans prévenir, suite à des coups donnés par Étienne, le second mari de sa mère. Les mots de Gaëlle Josse nous font cheminer au plus près de cette femme, de sa tristesse, de son insoutenable attente. Elle nous fait partager les lettres écrites à son fils sans réponse, son quotidien familial et ses visites quotidiennes dans sa petite maison qu'elle habitait avec Louis.

AYA DE YOPOUGON – INTÉGRALE 1
Clément Oubrière et Marguerite Abouet
Éditions Gallimard



Chaleureuse photographie de la Côte d'Ivoire des années 1970 à travers une large Galerie de portraits. De nombreux sujets sont abordés avec humour : la vie des jeunes, les relations familiales, les amitiés, les études, le travail, la sexualité, la condition féminine, ... On sent la chaleur du soleil et le parler africain dès les premières pages : Un régal !



ANITA CONTI – PORTRAIT D'ARCHIVES
Clotilde Leton
Locus Focus



Cette grande dame de la mer avait une personnalité aux mille facettes que la plongée dans ses images, notes et écrits, ici pour la plupart inédits, ressuscite avec brio. Cet ouvrage à entrées multiples rend hommage à celle qui fut une pionnière engagée, dans les nombreux domaines qu'elle aborda en femme d'action, d'image et d'écriture, au cours d'une vie proprement extraordinaire. Magnifique ouvrage à feuilleter tranquillement au coin du feu !



QUOI DE PLUS AGREABLE QUE DE SE RETROUVER POUR FETER SON ANNIVERSAIRE À LA BIBLIOTHEQUE ?

Dans la vie d'un enfant, il n'y a pas plus important que le jour de son anniversaire !

Pour organiser cette belle journée, une rencontre est nécessaire avec Frédérique, notre bibliothécaire et la personne qui souhaite faire la surprise afin de préparer les activités (fabriquer un marque-page, participer à un atelier d'écriture, illustrer une histoire, lire un kamishibaï, écouter une histoire musicale, etc).

Cette animation s'organise uniquement le samedi de 14h30 à 17h30 pour les enfants âgés de 5 à 10 ans avec la présence d'un adulte minimum et pour un groupe maximum de 10 enfants.

Pour plus d'informations, contacter la bibliothèque au 02.40.01.72.86 ou à bibliotheque@asserac.fr.



RETOUR EN IMAGES SUR LES ESTIVALES 2018



Chasse aux trésors et distribution de bonbons



Petite transhumance estivale



Sculpture de plage collective en famille



Soirée guimauves grillées



Initiation à la pêche en étang



Défi inter-campings



Activités sur le marché



Biblioplage

Si vous souhaitez faire partie des Estivales 2019 et nous aider à enrichir nos activités, n'hésitez pas à contacter la Mairie et à nous proposer de nouvelles animations pour le plaisir de tous !

TRAVAUX REALISES SUR ASSERAC



Remise en état des trottoirs rue du Calvaire et rue de la Petite Gare par l'entreprise « Lemée LTP ».
Coût total des travaux : 80 935 €.



Réfection de la route de Limarzel par l'entreprise « La COLAS ». Cela permettra, dans un futur proche, une continuité du schéma de la piste cyclable Vélocéan.
Coût total des travaux : 55 474 €



Installation d'un banc face à la mer par les agents des services techniques et en lien avec Le Conservatoire du littoral et Cap Atlantique au niveau du sentier de randonnée à Pen Bé (pointe noire).



Rénovation du mur du cimetière par l'entreprise «Bercegeay».
Coût total des travaux : 9 647 €

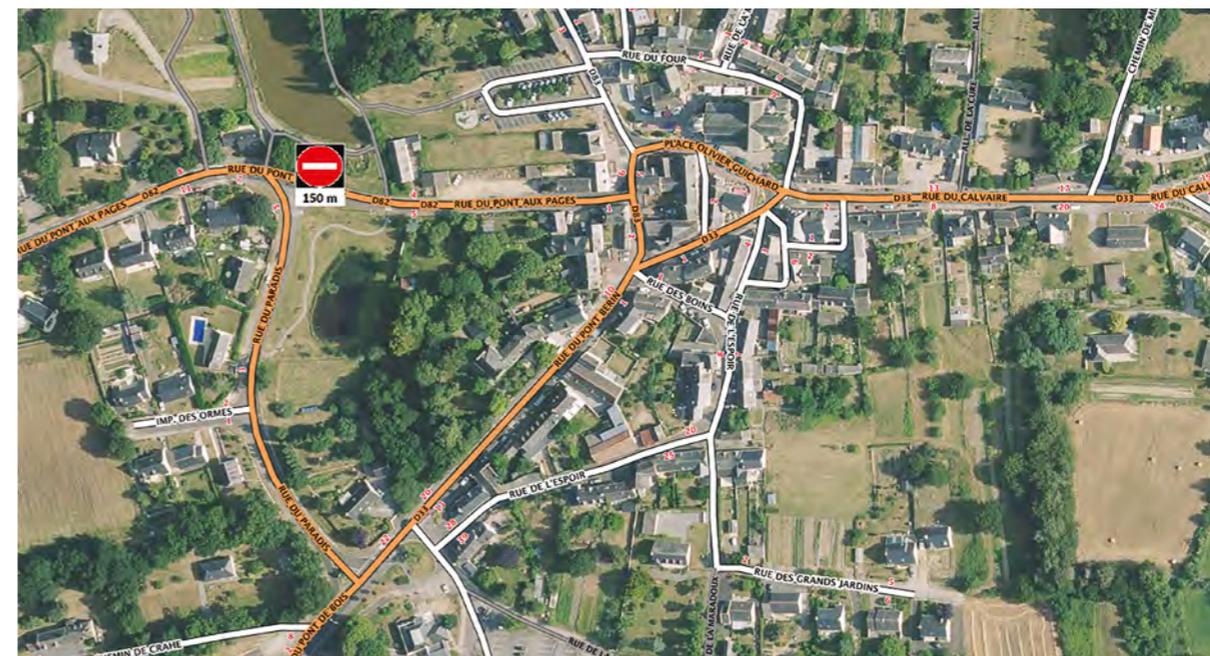


Réalisation d'un cheminement piétonnier au Plessis pour les enfants dans le but de sécuriser leur accès à l'arrêt de bus scolaire. En l'absence d'éclairage public sur cette route, un point lumineux autonome mobile sera mis en place début 2019.



Investissement d'un véhicule utilitaire tous terrains. Celui-ci permet d'accéder à des endroits difficiles comme les plages ou chemins.
Coût total de l'investissement : 15 840 €

AMENAGEMENT - RUE DU PONT AUX PAGES



Comme vous avez pu le constater, un aménagement provisoire de la Rue du Pont aux Pages a été mis en place en fin d'année. En effet, une partie de celle-ci (du centre bourg en direction de Pont-Mahé) est en sens unique afin d'améliorer la circulation, la visibilité et le cheminement piétonnier des usagers.

Cet aménagement est encore en phase de test jusqu'à la fin du mois d'avril.

Votre avis est indispensable !
Contact de la Mairie : 02.40.01.70.00 ou par e-mail à info@asserac.fr

PISTE CYCLABLE ENTRE ASSERAC ET SAINT-MOLF

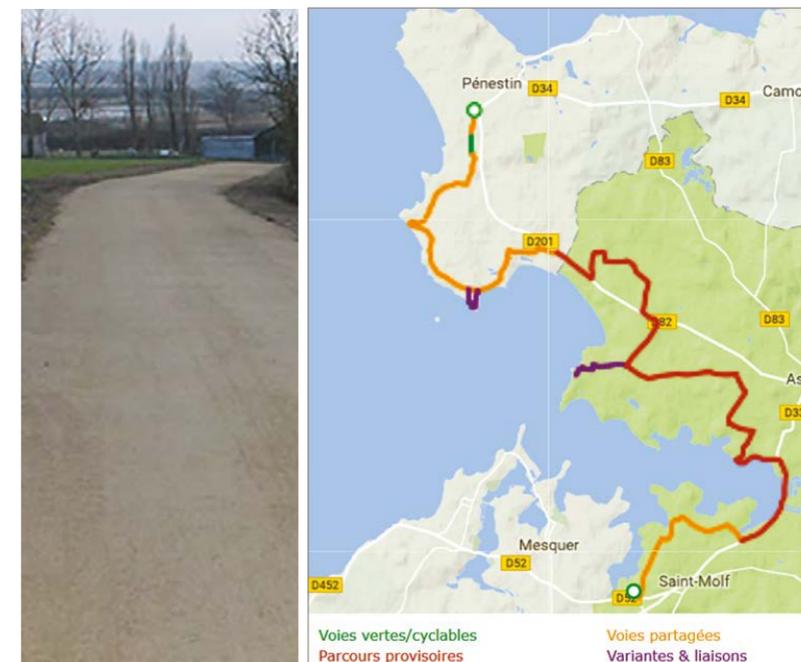
Les travaux concernant l'aménagement de la dernière section de l'itinéraire cyclable départemental pour rejoindre le Morbihan ont débuté en septembre.

Il s'agit de la réalisation d'une **voie verte** inscrite sur l'itinéraire cyclable VELOCEAN, située le long de la route départementale RD 33.

L'aménagement en site propre permet de sécuriser les vélos et les randonneurs sur le chemin de grande randonnée GR 34.

Attention ! Il est rappelé que cette voie est interdite aux véhicules motorisés ainsi qu'à la pratique équestre.

L'inauguration officielle se déroulera au Printemps.



RAPPEL DES DÉLAIS D'INSCRIPTIONS ET DE MAJORATIONS



Afin de garantir le bon fonctionnement du service enfance et jeunesse, chaque famille doit penser à mettre à jour ses inscriptions sur le Portail Familial. En cas de non-respect des règles suivantes, des majorations pourront être appliquées :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (A.P.S.):

- Inscription une semaine avant le besoin de garde ;
- Enfant inscrit mais non présent : majoration de 2€ ;
- Enfant présent mais non inscrit : majoration de 2€.

RESTAURANT SCOLAIRE:

- Inscription 48h avant le besoin ;
- Enfant inscrit mais non présent : remboursement sur présentation du certificat médical ;
- Enfant non inscrit mais présent : majoration de 1,50 €.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H):

- Inscription 15 jours (de date à date) avant le besoin de garde,
- Inscription hors délai : majoration de 2€.

Si vous êtes hors délai et que vous n'avez plus accès aux dates souhaitées sur le Portail Familial, contactez la mairie afin de procéder à l'inscription de votre enfant (si le service est en capacité de l'accueillir). Néanmoins, cette démarche n'annule en rien la majoration.

RAPPEL !

Le programme de l'A.L.S.H est disponible 1 mois avant les vacances sur le site www.asserac.fr, en mairie et affiché à l'accueil de Loisirs.



CONSULTER VOS MENUS EN LIGNE GRACE A CLICK & MIAM !

Click & Miam est un service en ligne développé par Convivio, notre prestataire de restaurant scolaire et vous permet de consulter vos menus en temps réel. Pratique, simple, intuitif, vos menus sont disponibles à tout moment sur le site <http://www.clicetmiam.fr>. Une fois que votre espace sera créé, en plus de l'accès à vos menus, vous aurez accès à une multitude d'informations !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1- Je crée mon espace : Pour accéder au site, il faut créer votre espace en saisissant les renseignements demandés.
- 2- Je me connecte : Je saisis mon adresse e-mail ainsi que mon mot de passe.
- 3- Je renseigne mon profil : Pour visualiser les menus d'un établissement, vous devez aller dans votre profil pour y indiquer le code relatif à la Mairie d'Assérac VUG52S. Saisissez ce code et cliquez sur « Ajouter un code établissement ».
- 4- Je consulte mes menus : Vous pouvez maintenant aller consulter le menu du restaurant scolaire d'Assérac en vous rendant sur « Mes Menus ». Une fois sur la page « Mes Menus », vous pouvez passer d'un jour à l'autre à l'aide des boutons.
- 5- J'imprime ou je télécharge mes menus.

ÇA BOUGE AU SEIN DU PERSONNEL !

Depuis le 1er septembre 2018, le service Enfance Jeunesse a accueilli Alan pour un renfort d'une durée d'un an.

L'équipe d'animateurs est présente dans toutes les structures enfance et promet de beaux projets ludiques et éducatifs en perspective.

AIDE AUX DEVOIRS A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DEPUIS SEPTEMBRE 2018

NOUVEAU !

Sur la base du volontariat de la part de l'enfant ou sur demande des parents, l'APS propose un accompagnement aux devoirs, après le goûter, de 17h15 à 18h00.

Quels sont les objectifs ?

L'accompagnement aux devoirs permet aux enfants de s'avancer dans leurs leçons afin de favoriser davantage de temps libre au retour à la maison et ouvre la possibilité de travailler par petits groupes afin de développer l'entre-aide.

Comment ?

Les enfants sont encadrés par un animateur dans une salle aménagée et au calme.

Et l'animateur ?

L'animateur n'explique pas et ne corrige pas d'exercice, il ne remplace ni l'enseignant ni le parent. L'animateur est garant de la sécurité des enfants et organise un espace adapté.

Et l'enfant ?

L'enfant s'engage à faire ses devoirs sérieusement et dans le calme, il peut apporter des explications à ses camarades et peut réciter une leçon à l'animateur.



Anne, Marjolaine, Magali et Alan

RETOUR EN IMAGES



ECOLE SAINT-ANNE

PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Depuis 5 ans, les élèves vivent un Projet d'école sur les intelligences multiples, ce sera la dernière année scolaire sur ce thème.

L'axe naturaliste est à l'honneur jusqu'en juin 2019, de la Petite Section au CM2. Ils vont ainsi découvrir et apprendre à protéger leur environnement si riche. Assérac est au cœur des marais, fait partie du Parc de la Brière, est une commune littorale, est proche de la Loire et de la Vilaine ...

Sur ces thèmes, les enseignants ont prévu des expositions, des rencontres avec des intervenants liés à la nature, des spectacles ou concerts, des sorties sur le terrain.

Pour sensibiliser les enfants à l'environnement, dès septembre, tous les enfants de l'école ont participé à l'opération « **Nettoyons la Nature** », un nettoyage de plage en l'occurrence pour eux. Chaque équipe a cherché, fouillé, retourné les algues, observé attentivement partout pour ramasser le plus petit des déchets. Nous avons laissé la plage toute propre à la fin de la matinée : Ils ont été fiers du résultat !

Un travail sur l'eau a ensuite été proposé en partenariat avec le CPIE de Guérande. Les élèves de GS/CP et de CM2 ont découvert les « petites bêtes » qui vivent dans les mares, les fossés... Les sangsues, dytiques, gyrins, hydrophiles, gerris et autres n'ont plus de secrets pour eux ! Ils ont adoré la drôle de pêche avec Maryline ! Savoir lire un paysage, connaître le nom des plantes et animaux de chez nous, expliquer le circuit d'une goutte d'eau, essayer de garder une eau propre étaient les objectifs de ces sorties et animations.



ERASMUS

Le programme Erasmus est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles mais aussi les écoles maternelles et primaires à travers l'Europe entière.

En octobre dernier, Erasmus a fêté ses 30 ans ! Aussi, en tant qu'établissement labellisé « International », l'école Sainte Anne a voulu marquer cet événement en réalisant des recettes des pays avec lesquels les classes correspondent. Les enfants ont ainsi pris un

petit-déjeuner anglais, réalisé par les élèves de CE2-CM1 ; les autres classes ont ensuite cuisiné des recettes italiennes, espagnoles, britanniques et polonaises. Tous les enfants ont apprécié la dégustation !

Les échanges ne s'arrêtent pas au domaine culinaire dans les classes ; ils se font tout au long de l'année : un travail collaboratif sur la pollution, ou sur la première guerre mondiale a lieu avec les plus grands, des envois de cartes pour Noël, et de lettres pour

EN CE MOIS DE JANVIER,
L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
DE L'ÉCOLE VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ET BELLE ANNÉE 2019 !

INSCRIPTION

Madame Amice, directrice de l'école Ste Anne, accueille dès à présent sur rendez-vous les familles qui voudraient inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire prochaine.

Vous pouvez prendre contact au 02 53 30 13 94.

EFFECTIF

	2016 2017	2017 2018
PPS	6	6
PS	13	14
MS	13	12
GS	11	13
CP	23	12
CE1	10	23
CE2	19	11
CM1	21	18
CM2	14	22
TOTAL	130	131

connaître les traditions de chaque pays dans les autres classes... Une ouverture sur le monde, un apprentissage de la citoyenneté européenne !



ECOLE JACQUES RAUX

L'école Publique Jacques Raux garde la même équipe depuis 3 années, on retrouve donc :

- Elodie Jaca : classe maternelle, assistée d'Anne Lambert (ATSEM);
- Nathalie Douet : CP-CE1 et Directrice;
- Béatrice Bizeul : CE2-CM1;
- Claude Rogel : CM1-CM2;
- Géraldine Théraud (enseignante remplaçante rattachée à l'école).

La rentrée s'est déroulée dans une ambiance sereine, avec une première rentrée pour 14 élèves de petite section et 2 en pré-petite section. Pour favoriser leur intégration et offrir un accueil de qualité à ces 16 enfants, Alan (l'animateur) est venu compléter l'équipe de la classe maternelle.

En juin 2018, une fresque collective a été réalisée sous la houlette de Margaux Marquet, en Service Civique Universel dans notre école pendant l'année scolaire. Cette production est visible de la route.



Le 3 septembre, jour de la rentrée, tous les élèves ont fait la rentrée en chantant avec Mme Olga BOUKATINA (professeure de chant et de piano à Assérac). Commencer l'année par un moment de partage musical contribue au climat de confiance qui est indispensable pour la réussite des élèves.



Le 28 septembre : pour la 3ème année, les classes de la grande section au CM2 ont participé à l'opération « **Nettoyage de la nature** » en ramassant les déchets dans notre commune : centre bourg, skate park, parking de la mairie, salle de la Fontaine, les étangs et l'aire de jeu.

Cette collecte a été suivie d'une séance de tri des différents déchets entre les recyclables (poubelle jaune, poubelle bleue, verre...) et ceux qui ne le sont pas.



Le 11 novembre 2018, l'école s'est engagée dans le temps fort du cycle commémoratif du Centenaire de « l'armistice de 1918 ».

En effet, l'année 2018 a offert l'occasion de commémorer les événements qui marquèrent les derniers mois de la guerre et le retour à la paix.

En classe, l'apprentissage de la Marseillaise a été soutenu et des lectures sont venues enrichir le Parcours Citoyen des élèves. Ainsi 40 enfants sont venus, accompagnés de leur famille, chanter lors de la cérémonie commémorative.



Le 18 octobre : visite de la mairie par les CM1 et CM2. Afin d'illustrer l'étude de la commune en géographie, les élèves de CM ont pu visiter les différents services municipaux guidés par M. Le Maire. La visite s'est clôturée par un échange dans la salle du conseil autour de questions préparées en classe.

Le 9 décembre : cette date est la journée anniversaire de la loi de 1905. En classe, pour la 3ème année, des ateliers autour de la Charte de la Laïcité ont été organisés le 10 décembre pour réfléchir et mieux comprendre ce principe et ses liens avec les valeurs de la République.

Cinéma : tous les ans, les élèves sont éduqués au regard artistique et à l'esprit critique lors de 3 projections. Ce projet est important pour les enseignants et permet d'enrichir le Parcours Artistique et Culturel.

Bibliothèque municipale : tous les deux mois, les classes se rendent à la bibliothèque municipale pour choisir un livre, écouter une histoire avec Frédérique Manin.

Le jardin : les élèves de la classe Maternelle ont poursuivi leurs activités au coin Jardin de l'école. La première récolte de navets a eu lieu début novembre !



Eco-Ecole : L'école s'inscrit dans une démarche pour obtenir le label « Eco-Ecole ».

La démarche est entamée depuis 3 années, mais cette année scolaire marque la demande du label. Affaire à suivre ...

Dans cette optique, les élèves ont participé à divers interventions de professionnels qui visent à favoriser des comportements écoresponsables.

N'oublions pas au sein de notre école : la récupération du papier qui se poursuit, la collecte des cartouches d'encre.

INSCRIPTION

Madame Douet, la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour les inscriptions et la visite de l'école (de préférence le mardi).

T. 02.40.01.71.12 / 06.38.57.60.01 (ne pas hésiter à laisser un message)

PREVENIR LE CANCER DU SEIN GRACE AU DEPISTAGE



Le dépistage est un examen qui permet de diagnostiquer tôt certaines anomalies. On parle ainsi de dépistage lorsqu'on réalise des examens de surveillance alors qu'on se sent a priori en bonne santé. L'intérêt est de pouvoir se soigner plus facilement et de limiter les séquelles liées à certains traitements.

Pour favoriser une détection précoce du cancer du sein, plusieurs actions peuvent être mises en place.

VOUS ETES AGÉE ENTRE 50 ET 74 ANS ? PENSEZ AU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN !

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France, et c'est entre 50 et 74 ans que les femmes sont le plus exposées. Si vous faites partie de cette tranche d'âge et que vous n'avez ni symptôme, ni facteur de risque, une mammographie tous les deux ans est recommandée, complétée si nécessaire par une échographie.

Dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer du sein, vous recevez tous les deux ans une invitation pour effectuer une mammographie, accompagnée d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés. Une deuxième lecture systématique des mammographies jugées normales sera ensuite assurée par un second radiologue expert.

En cas de risque plus élevé, d'autres modalités de surveillance peuvent vous être proposées. Parlez-en avec votre médecin.



POURQUOI SE FAIRE DEPISTER ?

Le meilleur moyen de détecter le cancer du sein, c'est la mammographie de dépistage. Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent apparaître. Il convient donc d'agir rapidement. Plus une anomalie est détectée tôt, plus le cancer du sein se guérit facilement.

LE DEPISTAGE DU CANCER EST ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE

Lors de la consultation, présentez votre carte Vitale ainsi que le bon de prise en charge qui vous a été transmis avec votre invitation. L'Assurance Maladie règlera directement le radiologue.

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer du sein :

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-sein/depistage-gratuit-50-74-ans>



Le compte ameli, votre espace personnel qui vous rend bien des services

JOURNÉE MONDIALE DE L'AVC



L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est un problème de santé publique puisqu'il touche 150 000 nouveaux cas par an et entraîne 50 000 décès par an en France.

Aussi, c'est la 1ère cause de handicap acquis de l'adulte, deuxième cause de démence et troisième cause de mortalité.

Il est important d'informer et de sensibiliser la population aux signes d'alerte qui sont l'apparition brutale de :

- Une faiblesse d'un côté du corps,
- Une paralysie du visage, du bras, et/ou de la jambe,
- Une difficulté à parler.

Si une personne ressent un de ces signes, il faut appeler en urgence le SAMU, le 15.

En effet, chaque minute compte, plutôt la personne victime d'un AVC sera pris en charge, plus elle aura de chances de récupération.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre Séverine Viaud, infirmière coordinatrice de la filière AVC 44-85 par mail severine.viaud@chd-vendee.fr.

Si vous êtes intéressé par une conférence sur l'AVC, merci de bien vouloir vous inscrire à la mairie d'Assérac avant le 28 février 2019.

RETROUVEZ DE LA MOBILITE GRACE AU VELO, C'EST POSSIBLE !



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Cap Atlantique propose des séances de « remise en selle » dans le but de redonner de l'autonomie complète et de la mobilité à des personnes adultes aujourd'hui sans permis de conduire ou en manque de confiance à l'égard de la pratique du vélo principalement dans les centres villes.

Des séances individuelles adaptées à chaque personne sont animées par l'association « Place au vélo ».

L'inscription à l'association est entièrement prise en charge par le CISPD de Cap Atlantique (assurance comprise) - 02.28.54.17.41



LE CCAS

Le CCAS est le Centre Communal d'Action sociale de la commune.

Il est constitué d'élus et d'administrés, présidé par Guy LE GAL, Maire et Céline Geslin, vice-présidente de la commission.

- Le CCAS étudie chaque demande d'aide financière et y répond sous forme de prêt ou aide exceptionnelle.
- Le CCAS rencontre les personnes âgées durant l'été ou au cours de la distribution des colis de Noël.

LES MEMBRES DU CCAS

Président du CCAS : Guy LE GAL

Les Elus : Céline GESLIN, Sophie FONT, Christian TUAL, Louis LAURENT

Les personnes nommées : Thérèse LELOU, Béatrice LEHEUDÉ, Marie-Anne DAVID, Gérard DHENNIN

Déléguée aux Affaires Sociales : Mme Céline GESLIN

Tél : 02.40.01.70.00 / Email : ccas@asserac.fr

TELETHON 2018



Les organisateurs dressent un bilan positif de ce week-end d'animations, organisé dans le bourg, les 23 et 24 novembre 2018 au profit du Téléthon.



Toutes les activités prévues ont pu être mises en place grâce au soutien de la municipalité, d'associations, d'artisans et de commerçants d'Assérac.

La **Zumba** du vendredi soir, animée par Fitness Energy, a remporté un franc succès avec environ une quarantaine de participants.

Les **activités du samedi après-midi** se sont déroulées sous une météo plutôt clémente. En plus des deux randonnées prévues, qui ont rassemblé une centaine de personnes, les participants de tous âges, avaient le choix d'activités diverses telles que : le photomaton, la pêche à la ligne, le marathon de lecture et la balade à poney.

L'apéro-concert, animé par le duo «Pop Cordes», a clôturé cet après-midi sous le signe de la gaité dans un esprit de solidarité. Les organisateurs notent également que la présence des exposants (Les Courses en Sac, les produits Forever, Les Saveurs d'Asie du Sud et le crêpier «Le Rendez-vous») a donné une dynamique supplémentaire à cet événement.

Pour cette deuxième édition, les organisateurs sont heureux d'annoncer que le bilan est positif et que les **recettes** et **dons** récoltés se situent aux environs de **1700 €** (200 € de plus qu'en 2017).

Ils vous donnent donc rendez-vous en 2019 avec encore une fois l'envie de participer à un événement solidaire dans un esprit de partage au sein de la communauté d'Assérac.



RADADA



Rassemblement d'ateliers d'artistes RADADA organise à La Petite Galerie 1, rue de l'espoir 44410 Assérac:

DES ATELIERS DESSIN, PEINTURE

Dessin académique
Travailler ombres et lumières
Différentes techniques de peinture
Créer ses couleurs
Trouver son propre trait
Découvrir sa touche picturale

Judi à 14h00 pour les adultes
Samedi à 10h00 pour les enfants de plus de 10 ans

Renseignements :
Christiane Dumon 06 83 48 47 12

DES STAGES DE PASTEL

Marie-France Oosterhof, Pastelliste de renom vous transmet sa technique et sa pédagogie afin que chacun reparte heureux. La force et les couleurs sont ces principes.

Une journée par mois
Renseignements :
M.F. Oosterhof 06 30 23 00 93

DES STAGES D'ART ORATOIRE

Apprendre à maîtriser l'art oratoire par la communication verbale et non-verbale.
Approche du théâtre
Affirmation de soi
Voix-respiration-prosodie

Mardi à 18h00
Renseignements :
Philippe Tessier 06 89 41 55 20

DES EXPOSITIONS

Tous les premiers dimanche du mois à partir de 15h00.

Renseignements :
Bertrand Cousin 06 62 71 37 91



DES SOURCES ET DES LIVRES

RENCONTRE LECTURE-ECHANGE AVEC FABIENNE SWIATLY A LA MAISON DES ARTS

Les gilets jaunes ayant bloqué certaines routes, cette rencontre a réuni des habitants d'Assérac, Saint-Molf et Mesquer en petit comité ; ils n'ont pas été déçus du voyage.

Après une courte introduction par la nouvelle secrétaire de l'Association, toute la place a été donnée à **Fabienne Swiatly**, qui a lu des larges extraits de **Umbau, des 44 brèves de Saint-Nazaire, de Boire et encore**, permettant d'avoir un bon aperçu de son savoir-écrire poétique, romanesque et théâtral.

Ecriture à la fois simple et juste, émouvante car touchant le vécu sensible de l'être humain qui inspire son œuvre, avec un style bien rythmé retrouvé tout le long de son œuvre.

Moment chaleureux de lecture suivi par un long moment d'échange avec le public et un pot d'amitié dans ce lieu propice, la Maison des Arts.



Le calendrier et la présentation plus détaillée des activités sont présentés sur le site de l'association : <http://www.dessourcesetdeslivres.fr/>

LES SASSERAKOIS

L'association « Les Sasserakois », constituée de parents d'élèves de l'école Jacques Raux, met son énergie dans l'organisation de différentes manifestations au cours de l'année scolaire afin d'aider au financement de projets pédagogiques et de créer des moments de convivialité entre les parents et enfants de l'école.

Pour bien débuter l'année scolaire, les familles de l'école ont pu se rencontrer au goûter de rentrée.

Un «**Apéro dinatoire des familles**» s'est déroulé le vendredi 20 octobre. Cette soirée a permis notamment aux nouvelles familles de faire connaissance avec d'autres familles de l'école.

Le **Père Noël**, quant à lui, n'a pas manqué de faire une petite visite aux enfants afin de distribuer petites surprises et chocolats.

L'association a également participé à la manifestation du **Téléthon le vendredi 23 et le samedi 24 novembre** par son implication dans différentes animations menées durant ces deux journées.



EVENEMENTS A VENIR

- **Vendredi 11 janvier 2019** : les Sasserakois offrent la traditionnelle galette des rois.
- **Samedi 16 et dimanche 17 mars 2019** : animation autour de structures gonflables ouverte à tous les enfants dans la salle de la Fontaine.
- **Dimanche 19 mai 2019** : rallye vélo et pédestre familial.
- **Samedi 22 juin 2019** : journée des CM2.
- **Vendredi 28 juin 2019** : l'année scolaire s'achèvera avec la fête de l'école qui aura lieu cette année un vendredi soir.
- **Vendredi 5 juillet 2019** : goûter offert par l'association avant les vacances !

Pour rappel, l'association organise et anime ces manifestations dans le but de récolter des fonds pour soutenir les projets de l'école Jacques Raux.

Cela ne peut pas se faire sans l'investissement de toutes familles, même ponctuel.

LE BUREAU

Renouvelé à la rentrée 2018, le bureau se compose ainsi :

- Présidente : Mariamne Gazeau
- Vice-Présidente : Céline Haspot
- Secrétaire : Céline Moreau
- Secrétaire-adjoint : Julien Font
- Trésorière : Emeline Moyon
- Trésorière-adjointe ; Hélène Bertho
- Responsable communication/presse : Sylvain Desmars

Plus d'info :

lessasserakois@gmail.com
www.sasserakois.wifeo.com

LE COMITE DES FETES

NOTRE ACTIVITE DE JUILLET A DECEMBRE 2018

Il n'y a eu ni les inscriptions ni les visiteurs attendus lors de notre **vide-grenier** estival du 15 juillet 2018. Notamment en raison des températures extrêmement chaudes de ce dimanche, jour, qui plus est, était la finale de la coupe du monde.

Représentée par le président du comité des fêtes, l'association a participé au «**moules-frites**» estival de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Notre deuxième rendez-vous dansant de l'année 2018 (28 octobre, le premier ayant eu lieu le 18 mars) n'a pas eu l'affluence escomptée. Nous proposerons une **soirée dansante avec repas** l'année prochaine, en partenariat avec une autre association. En cas de participation insuffisante du « public », le comité des fêtes ne proposera plus cette animation.

Les 23 et 24 novembre dernier, les bénévoles ont participé au week-end consacré au **Téléthon 2018**. Comme en 2017, l'association a prêté le matériel à titre gracieux. L'esprit de partage et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Avant les vacances de Noël, le **spectacle drôle, poétique et interactif «Surprises en conte»** a rassemblé les familles et diverti petits et grands samedi 15 décembre. Puis, nous sommes allés chercher le **Père Noël** - qui ne manque jamais son habituelle visite et l'immanquable distribution de friandises - sur la place de l'Église, au cours d'un défilé lumineux qui plaît bien aux enfants. Ensuite la population a pu échanger et se réchauffer avec le non moins traditionnel vin chaud.

Nos événements ne peuvent se faire sans l'investissement des bénévoles. **Le comité des fêtes tient particulièrement à les remercier et les convie à un repas (Paëlla), samedi 16 février 2019, à partir de 12 h (salle La Clé des champs), que nous prolongerons dans l'après-midi autour de jeux de société... au moins jusqu'au goûter.**

Comité des Fêtes d'Assérac

EVENEMENTS A VENIR

- **Assemblée générale, vendredi 22 mars 2019, à 19 h 30, salle Dune.** Pour que le comité des fêtes continue à organiser des fêtes, y compris inter-associatives, et de prendre toutes initiatives en vue de stimuler la vie locale, divertir la population et spécialement la jeunesse qui est l'objet de notre association, il est indispensable d'en renouveler les membres. Nous sommes trop peu nombreux et avons besoin de forces vives pour que l'association perdure sur la commune.
- **Pour participer, proposer des animations pour Notre commune, entrer dans l'association et élire le nouveau bureau du comité des fêtes... venez nombreux ! Le poste de secrétaire est notamment à pourvoir.**
- **Soirée dansante (DJ) avec repas samedi 23 mars 2019.** Faites-vous connaître si cela vous intéresse de vous joindre à nous pour l'organiser.
- **Vide-grenier, dimanche 21 juillet 2019.** Inscription : 02 40 01 72 65, 06 82 333 700, 07 87 61 96 26, raoul.morin@orange.fr

Les bénévoles du Comité des fêtes vous souhaitent une belle année 2019.

Informations : Hélène au 02 44 07 60 62, Christian au 07 87 61 96 26 secretairecdfa@sfr.fr, raoul.morin@orange.fr.

57 AU SOLEIL



ET DE TROIS !

Pour son troisième périple, c'est **sous le soleil italien** que l'association «57 au Soleil» (Asséracais et Asséracaises né(e)s en 1957) a décidé de se créer de nouveaux souvenirs.

Emmenant avec eux leur joie de vivre, les participants à ce voyage ont visité **Venise, Florence, Sienna et Rome.**

Ce fut une semaine très enrichissante et appréciée de toutes et tous.

Si vous désirez des informations ou rejoindre l'association, merci de bien vouloir contacter la Mairie d'Assérac qui vous mettra en relation avec l'association.

LOISIRS CREATIFS

VOUS AVEZ DU TEMPS LIBRE ?

Venez rejoindre notre association tous les mardis de 14h00 à 17h30, à l'Espace de la Fontaine - salle des Dunes à Assérac. Vous serez bien accueilli !

Grande nouveauté cette année, des **cours de peinture sur porcelaine** sont dispensés par un professeur en plus de nos activités traditionnelles (petit cartonnage, point compté, hardanger, tricot, cartes et boules de Noël...)

Côtisation annuelle : 15 euros.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente Mme Anne-Marie POUVREAU au 02 51 10 20 97 ou la secrétaire Mme Christine JOSSO au 02 40 01 70 59.

FC PRESQU'ILE VILAINE

L'AN 2 DU FC PRESQU'ILE VILAINE

Cela y est, l'an 2 est déjà bien entamé en ce mois de Décembre - Bientôt la trêve. Au moment où nous écrivons cet article, à la mi-saison à peine, les résultats sportifs de toutes les équipes sont satisfaisants. Un bon début, mais la route est longue.

Les projets se mettent en place petit à petit avec toujours et encore le manque de bras pour aller plus vite. Avis aux amateurs.

Nous allons donc vous parler de notre première saison écoulée, une très belle saison, et les projets et travaux que nous mettons en place pour cette saison et les prochaines.

Nous avons réussi cette première année de fusion avec sportivement une **belle montée de l'équipe réserve seniors en D3, un maintien de notre équipe fanion et un petit loupé de 1 point, une montée de notre équipe C en D4. Bravo aux joueurs tout d'abord car ce sont eux les principaux acteurs de ces résultats.**

Une montée également d'un cran de nos jeunes 14-15, des superbes participations et victoires aux tournois de nos plus jeunes en fin de saison dernière et en ce début septembre à Herbignac, à notre tournoi du club qui a eu lieu le Samedi 8 à Pénestin. **Bravo aux équipes U13 et U11. L'Avenir.**



Bravo et Merci aux encadrants, éducateurs, entraîneurs, arbitres qui œuvrent au quotidien semaine, samedi, dimanche pour donner et recevoir du bonheur ; vivre et être ensemble sur le carré vert, solidarité, combativité, compétitivité, et aussi plaisir, convivialité. C'est bien pour cela que nous mettons toute notre Energie pour construire et faire vivre ce club qui compte plus de 400 licenciés et bénévoles.

Cette nouvelle saison 2018-19, peu de changement en encadrant, mais plus tôt du renfort :

Boris JANAU, entraîneur des Seniors la saison passée sera accompagné à l'entraînement par **Samuel LEROUX** qui prendra en charge l'équipe réserve le Dimanche. **Mickaël MAUXION** entrainera le vendredi et dirigera notre équipe senior féminines. **Martial DUBOIS** lui s'occupera de diriger l'équipe seniors C. Les 14-15 ans et 16-17-18 ans auront un coach spécifique **Jean Noël PLAUD** qui les suivra le samedi également. **Jérémy GUIHENEUF** sera toujours éducateur des jeunes accompagné de **Dylan GUENET**, de deux féminines pour les U6-U7, **Maelle CHAUVET** et **Marion BASTARD**, de **Maxime GOURET** et de **Sébastien LE THIEC** pour les U8-U9 le mercredi et d'autres qui seront venus ou qui viendront les rejoindre.

Désolé de ne citer tout le monde. L'objectif étant d'étoffer le nombre d'éducateurs. De former. Ce n'est qu'un début. **Un nouvel appel aux passionnés et volontaires.**

Et tout ce petit monde se retrouvera le samedi pour plateaux, matchs... accompagné de **parents bénévoles** qui sans eux ne pourraient avoir lieu ces rassemblements. **Merci à eux. Merci également aux annonceurs** que vous pouvez découvrir au fil du calendrier qui est sortie en Octobre et peut être encore dans vos commerces de proximité.

Si vous n'en avez pas encore, courez y ou AYEZ LE BON REFLEXE, rejoignez-nous sur notre site <http://fcpresquilevilaine.footeo.com> pour connaître toute la programmation des matchs des résultats des festivités.

Venez nombreux sur les terrains encourager petits et grands !

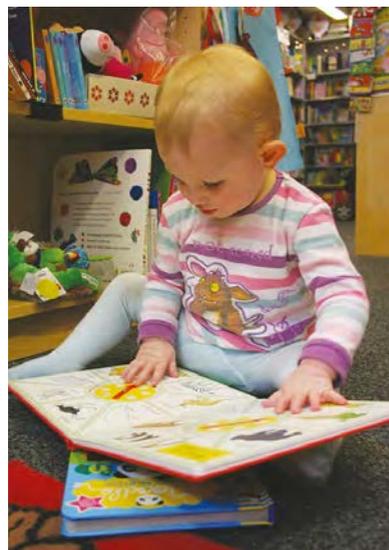


Le Président Vincent GUIHENEUF

PETITS ET GRANDS & LA BIBLIOTHEQUE D'ASSERAC

DES LECTURES AUX TOUT PETITS

Le mardi matin, une fois par mois, sur le temps d'ouverture au public de 10h15 à 11h15, la bibliothèque accueille l'association Petits et Grands pour des lectures aux enfants.



Alors qu'une bénévole est aux manettes de l'ordinateur et de la douchette pour accueillir les lecteurs(trices) et effectuer les prêts et les retours, Frédérique, à l'étage, accueille les assistant(e)s maternelles de la commune et des communes voisines, ainsi que quelques mamans adhérentes à l'association.

C'est un temps d'animation qui plaît beaucoup aux enfants et aux adultes qui les accompagnent. Frédérique lit avec l'aide du kamishibai. Celui-ci donne aux lectures un caractère exceptionnel et théâtral et permet une lecture collective très confortable. Tous les enfants peuvent regarder et écouter, comme bon leurs semblent, allongés, assis sur un pouf ou sur les genoux de leur nounou...

En fin de séance, Frédérique propose aux enfants de choisir des livres à regarder seul ou à se faire raconter en toute tranquillité par un des adultes présents. Quelques mamans non adhérentes ont déjà poussé la porte sans le savoir un mardi matin et ont apprécié l'activité.

C'est pourquoi, la bibliothèque propose de vous rencontrer sur ces temps forts, si vous le souhaitez.

C'est temps de lecture sont proposés pour des enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle. Le planning de 2019 sera affiché à la bibliothèque et relayé sur Facebook.

« Petits et Grands » est une association loi 1901, née le 28 juillet 2004 à Assérac qui regroupe aujourd'hui parents, nounous et enfants en bas âge de toute la Presqu'île... L'association grandit de jour en jour et, grâce à l'énergie de ses bénévoles, propose de plus en plus d'activités : Cours de danse contemporaine, Théâtre et jeux d'improvisation théâtrale, Méditation, Yoga... et de nombreux rendez-vous dont La Main dans le sel, système d'échange local.

facebook.com/pg/petitsetgrands44/

OPERATION TOUTES POMPES DEHORS 2019

Comme chaque année depuis 2001, l'Association Onco Plein Air www.aopanantes.fr organisera en 2019, une nouvelle fois, la collecte de chaussures usagées, mais encore portables, bien connue sous le nom : « Opération Toutes Pompes Dehors » au profit des jeunes malades du cancer ou de la leucémie et suivis au CHU de Nantes ou au CHU d'Angers.



Après une très généreuse collecte 2018 de près de 77,300 tonnes de chaussures qui auront permis de recevoir un chèque de 34000€ de la part du RELAIS ATLANTIQUE (entreprise de réinsertion du groupe Emmaüs), notre partenaire depuis le premier jour.

Ce chèque aura permis de financer une semaine de séjour d'été en août 2018 dans les Hautes Alpes pour un trentaine de jeunes adhérents de l'AOPA encadrés par une quinzaine de professionnels de santé et d'animateurs expérimentés.

L'opération 2019 se déroulera du lundi 11 mars au samedi 23 mars 2019.

Les chaussures usagées mais encore portables devront être déposées pendant ces deux semaines dans les différents points de collecte, animés par tous ces bénévoles qui contribuent au succès de l'opération dans les centaines de communes participantes.

Lieu de collecte à Assérac : EN MAIRIE.

ARRETE DE VOIRIE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION SUR L'INTERDICTION DE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DONT LES DECHETS VERTS

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N°31-2016



«Article 2 - Le brûlage à l'air libre de tous types de déchets ménagers et assimilés, notamment les déchets verts, qu'ils soient produits par des particuliers ou des professionnels, est interdit en tous temps et lieux de la commune à l'exception du brûlage pour la destruction des plantes invasives ainsi que le brûlage des tailles et coupes d'arbres du 16 octobre au 30 avril sous réserve d'obtention d'une autorisation de la Commune.»

«Article 3 - Toute contravention au présent arrêté qui sera constatée, sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur »

LA LUTTE CONTRE LES TERMITES EN LOIRE-ATLANTIQUE



Les insectes xylophages, en particulier les termites, peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments.

Face aux nuisances des termites, les pouvoirs publics ont adopté un dispositif législatif et réglementaire destiné à protéger les acquéreurs et les propriétaires d'immeubles. Ce dispositif comprend le développement de mesures préventives et de solutions techniques appropriées ainsi qu'une responsabilisation accrue des propriétaires et des locataires.

L'alimentation du termite est principalement la cellulose. Il la trouve dans le bois, les souches d'arbres, mais également dans le papier, le carton et ses dérivés. Les termites viennent chercher leur nourriture à la surface en creusant des galeries dans les matériaux malléables

(plâtre, polystyrène, ...) ou en construisant des tunnels à la surface des matériaux durs (béton, ...).

VOS OBLIGATIONS

Afin de limiter la prolifération des termites dans les bâtiments, un dispositif législatif a été mis en place.

Les mesures principales sont :

- L'obligation de déclarer en mairie la découverte d'un foyer de termites par l'occupant ou à défaut le propriétaire de l'immeuble contaminé (Cerfa n°12010*01) et le mode de traitement des matériaux contaminés et le lieu de stockage (Cerfa n°12012*01).
- L'obligation de réaliser en cas de la vente d'un immeuble, le diagnostic de l'état parasitaire des immeubles (Cerfa n°12011*01).

SE RENSEIGNER

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique
Service Bâtiment Logement - Unité Bâtiment
10, Boulevard Gaston Serpette,
BP 53606, 44036 Nantes Cedex 1
courriel : ddtm-sbl-bat@loire-atlantique.gouv.fr

DECLARATION DES CHIENS CATEGORISES EN 2^{EME} CATEGORIE

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories. L'acquisition de chiens de 1ère catégorie est interdite en France.

Avant toute future acquisition d'un chien de 2^{ème} catégorie, le futur propriétaire du chien doit suivre une formation. Une fois acquis, le chien doit subir une évaluation comportementale. Ensuite, le propriétaire doit faire une demande de permis de détention. À l'extérieur, votre chien doit avoir une laisse et une muselière.



L'imprimé Cerfa n°13996*01 permet de demander la délivrance d'un permis de détention d'un chien de 2^{ème} catégorie. Celui-ci, ainsi que la liste des pièces à fournir, est disponible sur le site www.service-public.fr.

Le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous auprès du service de Police Pluri communale.

ELECTIONS EUROPEENNES



Les prochaines élections européennes auront lieu dans 27 États membres de l'Union Européenne entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

ASSERAC

Mairie :
02 40 01 70 00 - info@asserac.fr
• lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00
• mercredi : fermé
• samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque :
02 40 01 72 86
bibliotheque@asserac.fr
Horaires :
Mardi : 10h00 - 12h00
Mercredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 14h00 - 18h00



Police pluri communale :
02.40.01.78.54
Permanence en mairie d'Assérac le mardi matin de 9h00 à 10h15

Marché :
- Toute l'année : le mardi matin bourg d'Assérac
- L'été :
• le mardi matin bourg d'Assérac
• le vendredi de 17h00 à 20h00 dans le bourg d'Assérac
• le mercredi de 17h00 à 20h00 à Pont-Mahé



ANNUAIRE

Orthophoniste : M. PERSONNAZ 02 28 54 21 76
Dentiste : M. GUIDON 02 40 01 77 77
La Poste - Relais d'Épicerie d'A : 02 40 19 96 33
Lila à la demande : 02 40 62 32 33
École Jacques Raux : 02 40 01 71 12
École Sainte Anne : 02 53 30 13 94
Fourrière pour Animaux Kerdino Guérande : 02 40 53 08 21
Cap Atlantique Service Déchets : 02 51 76 96 16
Gendarmerie d'Herbignac : 02 40 88 90 17
EDF : 0 810 333 044
GDF : 0 810 433 444
SEPIG (Service des Eaux) Dépannage Urgence : 02 44 68 20 09
Sous-Préfecture de Saint-Nazaire : 02 40 00 72 72
Trésorerie de Guérande : 02 40 24 90 90
Presbytère Herbignac : 02 40 88 90 34
Infos Consommateurs : 02 44 68 20 01

POLE MEDICAL rue de la Ruche - 44410 Assérac



Cabinet Médical
Docteur LOPES Angèle
Docteur RATTIER-WARGNIES Sylvie
Tél. 02 40 01 70 70
• Consultations sur RDV :
du lundi au vendredi :
9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00
Samedi : 9h00 - 12h00
• Visites à domicile sur RDV :
12h00 - 15h00

Cabinet Infirmier
Tél. 02 40 91 43 42
Permanence tous les matins

Pharmacie Keranna
M. Olivier SOREL
Tél. 02 40 01 70 93
Horaires :
du lundi au vendredi :
9h00 - 12h30 / 14h30 - 19h00
Samedi :
9h00 - 12h30 / 14h30 - 18h00

Kinésithérapeute
M. Édouard EVAIN
M. Mathieu GARBANI
Tél. 02 40 24 38 72
Consultations tous les jours

Ostéopathe
Mme Marion BRUAND
Tél. 07 82 53 52 54
Consultations :
Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi matin

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

CAPS Centre d'Accueil et
de Permanence des Soins
02 97 68 42 42

Urgences Européennes : 112

Centre Anti Poison
de Nantes
02 41 48 21 21

ETAT-CIVIL DU 1^{er} JUIN 2018 AU 30 NOVEMBRE 2018

NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE

Wayan ESCHLER
Ewen RICHEUX
Robin CADRO
Alice DEHOEY
Lilyo FILISDEO
Elya MORIO

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AU NOUVEAU PARRAINÉ

Leyla GUIHO CRAND

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX 50 ANS DE MARIAGE

Suzanne DAVID et Gérard LE GOC

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX MARIÉS

Nathalie BLANC et Jean MARVYLE
Sophie LE CADRE et Julien FONT
Evelyne DENIAUD et Jacky BOULARD
Carine BRETONNIERE et Daniel LE GARNEC

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX PACSÉS

Fanny GUERIN et Robert LE CLAIRE
Clémence RICHEUX et Clémence POHU
Joy LEMESLE et Steven LEBIEZ
Natacha BARREAU et Patrick BRUGNETTI
Aurore SOUDRILLE et Mickael TODESCHINI
Laura BABIN et Landry GERVOT

(Ne figure sur ces 5 listes que les noms des personnes ayant accepté la parution presse)



MENTIONS LEGALES

Directeur de publication : Guy LE GAL • Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE • Assistante de rédaction : Alice-Anne BAUMAL • Crédits photos : Mairie, Associations, Cap Atlantique, Destination Bretagne Plein sud, CAUE du Morbihan, Pixabay • Maquette et mise en page : L'Atelier de Com du coin - Pen-bé - Assérac • Impression : Le Sillon - Savenay

Couverture : Oeuvre mixant les techniques d'aquarelle et d'encre de Chine réalisée par l'Atelier de Fran et François PIERRE dans le cadre de l'inauguration de la Maison des Arts située Place Olivier Guichard à Assérac.

AGENDA

JANVIER - JUIN 2019

JANVIER

Vendredi 18 janvier / 19h00

Vœux du Maire à la population - Espace de la Fontaine

Samedi 26 janvier / 19h00

Sainte Barbe des pompiers - Espace de la Fontaine

FEVRIER

Vendredi 1er février / 14h00

Assemblée général de l'Association Accueil et Amitié - Espace de la Fontaine

Samedi 9 février / 19h00

Repas dansant organisé par l'APEL Sainte Anne - Espace de la Fontaine

Samedi 23 février / 20h00

Concours de belote organisé par le FC Presqu'île Vilaine - Espace de la Fontaine

MARS

Samedi 9 mars / 19h00

Concours de belote organisé par la Société de Chasse - Espace de la Fontaine

Samedi 16 et dimanche 17 mars /

Animation autour de structures gonflables ouverte à tous les enfants - Espace de la Fontaine

Vendredi 22 mars / 19h30

Assemblée générale du Comité des Fêtes - Espace de la Fontaine

Samedi 23 mars /

Soirée dansante avec DJ et repas organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 30 mars /

Fest Deiz organisé par Azereg Dans Espace de la Fontaine

AVRIL

Dimanche 7 avril /

Concours de pêche organisé par la Gaule Herbignacaise et Asséracaise

MAI

Mercredi 8 Mai / 11h30

Commémoration de la Victoire de 1945 Cérémonie avec dépôt de gerbe - Place Olivier Guichard.

Samedi 18 Mai / 9h00

Nettoyage des Plages organisé par la Mairie - RDV devant l'entrée principale de la Plage de Pont-Mahé

Dimanche 19 mai /

Rallye vélo et pédestre familiale organisé par les Sasserakois

Samedi 25 mai /

Rallye automobile organisé par Accueil et Amitié - Espace de la Fontaine

JUIN

Vendredi 7 juin / 18h30

Spectacle de théâtre organisé par l'association Petits et Grands - Espace de la Fontaine

Vendredi 28 juin /

Fête de l'école organisée par Les Sasserakois - École Jacques Raux

Samedi 29 juin /

Fête de l'école organisée par l'APEL École Sainte Anne

ASSERAC